

**Mairie
d'AGON-COUTAINVILLE
Manche**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2013

Le 12 février 2013 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Max AVENEL, Maire.

PRESENTS : M. AVENEL, Maire
M. ROBBE, Melle LEBRET, M. FOURNIER, Mme LEROY, adjoints.
M. PRUVOT, M. MAUGER, Mme SALLE, M. d'HOOGHE, M. LEMESLE, Mme DUBOSCQ,
Mme FANFANI, M. ROUGEAUX, M. DELEMASURE, M. JOIGNE, M. ENGUEHARD, M. SAVARY,
conseillers municipaux.

EXCUSES : M. HENRY, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire)

ABSENTS : M. BAUCHER, conseiller municipal
M. NICOLLE, conseiller municipal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Simonne SALLE.

ORDRE DU JOUR

M. le Maire retire de l'ordre du jour l'acquisition de Coutainville Plaisance et l'aménagement du terrain d'entraînement de football.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

Mme LEROY souhaiterait que soient précisés les résultats des analyses des ondes magnétiques du château d'eau.
M. le Maire précise que les résultats sont 50 fois (et non 100) inférieurs au seuil minimum de tolérance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

FOYER SOLEIL – VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE CRECHE

Par délibération du 11 septembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la vente du bâtiment destiné à l'aménagement du Foyer Soleil, pour un montant de 200 000 Euros.

Le désistement du Département dans le financement de l'opération nécessite de revoir les participations de la Commune et de la Communauté de Communes. Il est donc proposé, pour augmenter la part communale du financement, de réduire le prix de vente du bâtiment.

Le financement prévu du Conseil Général était de 80 000 Euros, à répartir entre les deux collectivités.

Un débat s'engage sur le prix de vente résiduel du bâtiment ; les conseillers municipaux voudraient avoir connaissance du plan de financement prévu par la SA d'HLM, avant de s'engager sur un montant.

M. le Maire demande si la volonté du Conseil Municipal est de faire une opération à caractère social ou de faire une opération financière.

Il propose que le Conseil Municipal s'engage sur la prise en charge de la part du Conseil Général, par moitié avec la Communauté de Communes.

M. SAVARY pense que le Foyer Soleil profitera à toutes les communes du canton et qu'il serait normal que la Communauté prenne cette part totalement en charge.

M. d'HOOGHE souhaite qu'il soit précisé que le Conseil Municipal ne souhaite pas remettre ce projet en cause.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter sa décision à une prochaine séance, dans l'attente d'un plan de financement précis.

DROIT D'ACCROCHAGE POUR SALON DES PEINTRES DE LA MER

Mme LEROY rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 octobre 2002, a décidé d'instituer un droit d'accrochage par tableau, à l'occasion des expositions organisées par la commune à l'Espace Culturel.

Il est proposé d'en fixer le montant à 12 €uros pour le Salon des Peintres de la Mer en 2013.

La Commission des Finances du 7 février 2013 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 12 €uros le droit d'accrochage pour le Salon des Peintres de la Mer.

PERSONNEL – INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE DE LA FILIERE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2011, a décidé d'instaurer l'indemnité spécifique de service pour les fonctionnaires relevant du grade de technicien, sur la base d'un taux de base fixé par arrêté ministériel et d'un coefficient fixé à 8 par décret du 25 août 2003.

Ce coefficient est passé de 8 à 10 par arrêté ministériel du 31 mars 2011.

Il convient donc de mettre à jour cette indemnité, dans les conditions fixées dans le tableau ci-dessous :

Grade	Taux de base du Grade	Coefficient du Grade	Taux moyen annuel	Coefficient départemental	Coefficient individuel
Technicien	361,90	10	3 619	1,10	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité la mise à jour de l'indemnité spécifique de service de la filière technique.

TRAVAUX – ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL

M. le Maire rappelle que le Club de Football d'Agon-Coutainville évolue en Championnat de Division d'honneur régionale.

Pour des raisons de disponibilité des joueurs, d'animation sportive de la commune, d'intérêt du public, il est souhaité que les matchs puissent se dérouler en soirée le samedi.

Cette éventualité nécessite l'installation d'un éclairage adapté.

Les travaux ont été estimés à 60 000 €uros HT. Certains financements peuvent être obtenus, notamment une subvention parlementaire et une aide du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), et une subvention départementale au titre du Contrat de territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions.

M. SAVARY fait remarquer que ce sujet a déjà été délibéré en Conseil Municipal. Il s'étonne que le montant des travaux ait diminué.

M. le Maire explique qu'il a négocié avec l'entreprise qui a fourni le devis.

M. LEMESLE demande quel a été l'avis de la Commission des Finances. Il ne voit pas, pour sa part, l'intérêt de cet aménagement.

M. SAVARY et M. DELEMASURE expliquent que les membres n'ont pas réussi à émettre un avis unanime.

Le Conseil Municipal, par :

* 10 voix pour

* 2 abstentions (M. MAUGER, M. ROUGEAUX)

* 6 voix contre

(M. PRUVOT, M. LEMESLE, M. d'HOOGHE, M. SAVARY, Mme DUBOSCQ, M. DELEMASURE)

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'éclairage du terrain d'honneur de football,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions.

TRAVAUX – CREATION DE PLATEAUX SURELEVES RUE DU FEUGRE ET RUE DE LA MARE A JORE

M. le Maire explique qu'il est envisagé de créer 3 plateaux surélevés pour sécuriser des secteurs sensibles :

* Un plateau rue du Feugré, entre la rue du Castel et l'arrêt de transport scolaire, de façon à sécuriser la circulation piétonne sur ce tronçon et à faciliter la liaison avec le Chemin des Banques.

* Deux plateaux rue de la Mare à Jore, de façon à renforcer la sécurité de la piste cyclable aux endroits où elle croise la voie.

L'ensemble de ces travaux représente un montant total de 20 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de s'engager à inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2013 et d'autoriser M. le Maire à demander un financement au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux.

M. LEMESLE rappelle qu'en Commission des Travaux, il a été proposé de laisser la vitesse limitée sur la rue du Feugré.

M. DELEMASURE et M. MAUGER sont favorables à la limitation à 30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le principe de création des plateaux surélevés rue du Feugré et rue de la Mare à Jore,

CHARGE M. le Maire de déposer les demandes de subventions correspondantes.

TRAVAUX – AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER

M. le Maire propose que, dans le cadre du prolongement de la piste cyclable de la Charrière du Commerce, il soit prévu l'aménagement d'un cheminement entre l'Avenue du Passous et la Pointe d'Agon.

Les travaux ont été estimés à 150 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de s'engager sur ce projet d'aménagement et d'autoriser M. le Maire à demander les subventions correspondantes, notamment au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

M. DELEMASURE rappelle que ce projet a fait l'objet d'un débat en Commission des Travaux et qu'il avait été décidé de ne faire qu'un marquage au sol.

M. le Maire propose que ce projet soit rediscuté avec M. HENRY, et les conchyliculteurs du secteur pour valider le cheminement et le type de travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

S'ENGAGE sur le principe de la réalisation d'un chemin piétonnier au sud de la Charrière du Commerce,

DEMANDE à redéfinir le type de travaux à réaliser,

CHARGE M. le Maire de demander les subventions correspondantes.

URBANISME – PLU – MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement collectif a été réalisé et validé en 2001.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire de procéder à sa mise à jour.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord à cette proposition.

URBANISME – PLU – ETABLISSEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire d'établir un schéma directeur du réseau d'eaux pluviales.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord à cette proposition.

DIVERS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CCAS

M. le Maire rappelle que, lors de la séance du CCAS, Monsieur Jean-Claude GUILLAUD a été désigné pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Il convient, pour respecter l'équilibre entre les membres du Conseil Municipal et les membres extérieurs, de désigner un nouveau représentant au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Philippe ROBBE pour siéger au CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

M. MAUGER attire l'attention de M. le Maire sur les travaux en cours rue des Amandiers et sur la détérioration des trottoirs par les engins.

M. le Maire est au courant et le nécessaire a été fait pour s'assurer de la remise en état de la voie.

M. DELEMASURE s'étonne du chantier de nettoyage des galets de la rue des Amandiers actuellement en cours.

Mme DUBOSCQ félicite les services techniques municipaux pour le travail réalisé sur les talus Avenue du Golf, à l'entrée de la commune.

M. le Maire félicite Mme RIHOUEY et Mme HARDEL pour leur travail sur les bilans financiers.

M. SAVARY et M. FOURNIER expliquent qu'ils sont allés à deux réunions concernant le changement des rythmes scolaires.

Certains aspects restent incertains et il sera probablement sage d'attendre la rentrée 2014. Il leur semble important d'avoir une position commune avec les autres communes du canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Pour extrait conforme, le 19 février 2013

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

S. SALLE

M. AVENEL